

Adainville



Décembre 2024

et Vous

L'édito du Maire

Chères Adainvilloises et chers Adainvillois,

En cette année 2024 qui s'achève, je tiens avant toute chose, au nom de l'équipe municipale, souhaiter à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et un peu en avance, une année 2025 pleine de projets.

Ce sera le cas pour notre village.

En effet, après des premiers travaux réussis, nous continuerons sur cette belle lancée avec l'entretien des autres lotissements et hameaux du village.

Tout cela ne se fera bien évidemment pas en une fois et sera réparti sur les années à venir afin de poursuivre la maîtrise de notre budget.

Nous devons donc établir des priorités, la sécurité en est la première.

Ainsi, nous avons lancé plusieurs études préliminaires pour sécuriser le hameau des Sergontières ainsi que le carrefour de la route de la Boissière et de la route du Mesle.

En début d'année, nous entamerons le projet de la construction d'une maison à but locatif : elle pourra être à destination d'une Maison d'Accueil Maternelle pour les jeunes enfants, ou d'une Maison d'Accueil Familiale Transgénérationnelle.

Cet investissement augmente le patrimoine de la commune et reste une valeur sûre dans le temps.

Vous découvrirez dans les pages de ce journal une collaboration inédite avec une école de design pour nous amener des pistes de réflexion sur l'aménagement de notre cœur de bourg ainsi que la liaison avec les hameaux.

Vous pourrez donc dans les prochaines semaines, rencontrer des étudiants qui viendront découvrir notre village.

Je sais que vous leur réserverez un accueil convivial et chaleureux à l'image d'Adainville.

Ils seront là pour découvrir la typologie de la commune, et peut-être vous interroger sur vos souhaits en matière d'aménagement pour l'avenir.

Cette idée est partie du constat que lors de nos animations, on se retrouve à court d'un véritable lieu qui rassemble tout le village.

Ils vont nous apporter des idées avec un regard extérieur, qui amènera une réflexion que nous partagerons tous ensemble au cours d'une présentation qui se fera à la salle polyvalente de Condé sur Vesgre fin mars 2025.

Suite à notre première expérience réussie de la course cycliste nationale féminine 2024, « l'Adainville tour 78 », nous avons été retenu pour deux nouvelles épreuves en 2025.

Il y aura une course nationale féminine dont le départ se fera à Rambouillet, l'arrivée à Adainville et une course Handi Sport cycliste sur une boucle dans notre village : des événements à ne pas manquer en mars et avril 2025.

Enfin je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent activement à développer toutes les activités mises en place à la mairie en apportant une dynamique qui commence à rayonner aux alentours : merci à vous tous, on continue en 2025 !

Bonne fêtes à toutes et tous

Jean-Marc RAIMONDO

VOEUX DU MAIRE



Le Maire
et le conseil municipal
vous présenteront
leurs meilleurs voeux

**Le Samedi 11 janvier 2025
à 18 heures**

Vous êtes cordialement invités à cette réunion amicale d'échange de voeux qui aura lieu à la Mairie, dans la salle du rez-de-chaussée.

SUBVENTION CARTE SCOLAIRE



La mairie prend en charge 30% du montant de la carte des collégiens, lycéens et étudiants domiciliés à Adainville.

Pour obtenir votre remboursement, merci d'envoyer votre rib ainsi qu'une attestation de contrat de pass-navigo (et une attestation de scolarité pour les étudiants).

TAILLE DES HAIES - ÉLAGAGE

Cette année, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes, peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Selon le code de la voirie routière, les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent obligatoirement :

1. Élaguer ou régulièrement arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de routes) et abattre les arbres morts qui menacent de tomber sur les voies et chemins.
2. Les produits de l'abattage et d'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique mais être enlevés au fur et à mesure.
3. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie.
4. Afin de respecter la nidification des oiseaux, il est fortement déconseillé de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet

URBANISME

Pour simplifier les démarches des usagers et optimiser les procédures d'instruction des dossiers d'urbanisme, la commune d'Adainville propose désormais le **dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme** (certificats, déclarations préalables, permis de construire...).

Grâce à ce nouveau service en ligne, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7, vous n'aurez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier et vous pourrez suivre en ligne l'instruction de votre dossier à tout moment.

Les autorisations d'urbanisme concernées sont:

- Les permis de construire
- Les permis de construire modificatif
- Les permis d'aménager
- Les déclarations préalables
- Les certificats d'urbanisme (information et opérationnel)
- Les déclarations d'Intention d'Aliéner

Vous pouvez accéder au guichet de dépôt numérique des dossiers d'urbanisme via l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr/>

INFORMATIONS

Comment utiliser ce service dématérialisé ?

Ce guichet numérique vous permet de formuler votre demande en ligne.



Pour cela, vous devez :

1. Sélectionner la commune d'Adainville
2. Créer un compte personnel,
3. Cliquer sur l'onglet Urbanisme pour déposer un nouveau dossier
4. Choisir entre le dépôt d'une nouvelle demande d'urbanisme ou d'un modificatif sur un dossier ayant déjà reçu une décision
5. Vous aurez ensuite le choix de télécharger un CERFA que vous aurez déjà rempli sur informatique en PDF, ou de remplir directement en ligne la demande d'autorisation.
6. Pour passer de page en page utilisez l'option Valider & Suivant en bas de page à droite
7. Si vous ne connaissez pas le formulaire à compléter, vous bénéficiez d'une aide en ligne qui, à partir de votre projet, vous renvoie vers le bon CERFA.
8. Une fois que toutes les informations sont saisies, que le CERFA est complété et que les documents demandés ont été insérés, vous obtiendrez un récapitulatif de votre demande. Vous devrez cocher la case « j'ai bien pris connaissance des précisions ci-dessus » puis vous pourrez envoyer votre dossier en cliquant sur envoyer en bas à droite de la page.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique qui sera la preuve de la création de votre dossier.

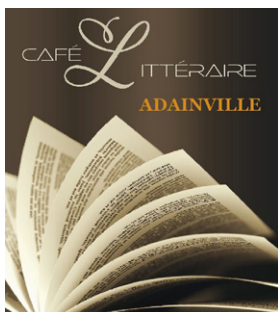
Une fois que la Mairie aura réceptionné votre dossier, vous recevrez un récépissé électronique via votre espace en ligne.

Vous pourrez ensuite échanger avec l'administration et suivre l'évolution de votre dossier en temps réel directement sur le guichet numérique dans la rubrique Mes demandes.

Le dépôt sous format papier auprès de la mairie reste possible.

N'hésitez pas à appeler la Mairie ou à venir directement en Mairie afin de vous faire assister pour votre premier dépôt électronique (n'oubliez pas de créer votre compte en amont).

CAFÉ LITTÉRAIRE

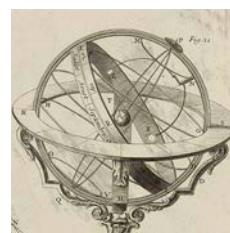


Le prochain Café Littéraire se tiendra le :

Samedi 18 janvier 2025
de 10h à 11h30
dans la salle du bas
de la mairie.

APPEL à CONFÉRENCES

L'année dernière Edouard Odier nous a présenté son histoire de la science en 8 conférences d'une heure.



Vous avez un sujet qui vous passionne, quel qu'il soit, venez-nous en parler et partager vos connaissances avec un public bienveillant et désireux de vous entendre.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie !

ADAINVILLE 2024

Avril 2024 - Repas des anciens



Commemoration 8 mai 2024

Avril 2024 - Adainville Tour 78 - Course cycliste féminine

Animation "Savoir Rouler"



Mai 2024 - Fête de l'école



Mai 2024 - Petit marché

14 juillet 2024 - Fête Nationale - Repas, feu d'artifice et soirée dansante



Octobre 2024 - Brocante

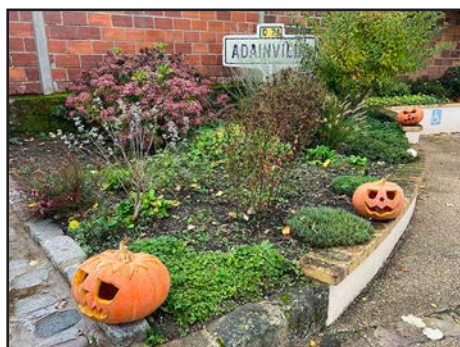


Commemoration 11 novembre 2024

UNE VIE DE VILLAGE



Les travaux de l'atelier Tricot et Crochet au profit de la maraude sociale de Noël



Les citrouilles d'Halloween réalisées par les enfants de l'école, citrouilles offertes par Fabien Le Coidic



La boutique éphémère EcoStyle



Les sculptures de Benjamin

Découverte du CD "Les Passionnés de l'Accordéon" auquel a participé Katia



Exposition des Amis Artistes peintres et sculpteurs



Hinatea Renvoizé, habitante d'Adainville et étudiante au campus BUAT de Maule a aidé la commune pour toute l'organisation du marché de Noël.



Marché de Noël



Dans le cadre de la préparation de son diplôme Bac pro services aux personnes et animation des territoires, Hinatea devait choisir un projet dans le cadre de son contrôle en cours de formation et elle a choisi d'aider à l'organisation d'un événement au sein de notre commune.

Elle a démarché des artisans, a géré la partie administrative avec eux, était présente le jour J pour aider à monter les barnums, installer les artisans, les guider et répondre à leur demande.

Merci Hinatea (*à droite sur la photo*) pour ton aide, ta gentillesse et ton professionnalisme !

Merci également à Sarah, jeune Adainilloise, qui participe régulièrement à la mise en place des manifestations de la commune

Et c'est l'occasion de remercier ici les nombreux bénévoles qui répondent toujours présents pour aider la mairie que ce soit pour la tenue des bureaux de vote ou l'organisation des animations: MERCI INFINIMENT !



Cette année, Adainville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe?

Un courrier informatif sera déposé dans votre boîte aux lettres afin de vous avertir de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est pour vous :

1. plus simple, réponse guidée tout au long du remplissage et questionnaire qui s'adapte aux réponses données,
2. plus rapide, pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents,
3. également plus économique et plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18/01/2025 ou vous avez besoin d'aide pour remplir le document contactez la commune au 01 34 87 03 24

Pour en savoir plus sur le recensement, rendez vous sur le site: le-recensement-et-moi.fr.

Les FRELONS ASIATIQUES

À l'arrivée de l'hiver, les nids de frelons asiatiques sont visibles entre les branches dénudées.

Contrairement à une idée reçue, les frelons asiatiques peuvent survivent jusqu'à -10 °C.

Ils sont dans un état léthargique, en phase de sommeil, mais ils ne meurent pas. Tant que le nid est intact, il abrite de nombreux insectes actifs, prêts à proliférer dès le retour des beaux jours

Chaque nid non traité peut donc entraîner une explosion de la population l'année suivante.

Pensez également à vérifier vos greniers et cabanes de jardin où ils peuvent avoir élu domicile.

La solution la plus efficace pour s'en débarrasser reste de faire appel à un spécialiste afin de garantir une destruction sécurisée.

La société Patrouille Anti-Nuisible située à Gambais intervient pour le traitement et la destruction des nids de frelons asiatiques :

Vous pouvez contacter Guillaume au 07 72 39 64 00

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir **combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Il fournit également des **statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

CRÉATION D'UN ENSEMBLE MUSICAL

Nous serions heureux de vous accueillir pour compléter notre envie de créer un ensemble musical.

Que vous soyez instrumentiste ou chanteur, tous les talents musicaux sont les bienvenus : voix, cordes, vents, percussions.

Nous déciderons ensemble quand commencer, basé sur une répétition toutes les 2 semaines (hors vacances scolaires). Rencontrons-nous avant pour le choix des morceaux, la recherche des paroles, des partitions et ainsi être prêt à répéter dès la rentrée 2025, et pourquoi pas un p'tit concert devant nos amis en juin si tout le monde est partant ?!

Le répertoire serait varié : chansons françaises, variétés internationales, airs plus classiques et intemporels... le choix est illimité !

Les soirs possibles sont le mardi, jeudi ou vendredi dans la salle du bas de la Mairie.

Si cette aventure vous tente, alors répondez présent(e) !

Vous pouvez nous joindre sur l'adresse : claudeodier59@gmail.com

INFORMATIONS

RENCONTRE ENTRE UNE ÉCOLE ET UNE COMMUNE

Et s'il était possible de repenser le cœur de notre village ?



Une école

CY Design pour le Vivant est une école de design publique, située à Saint Germain en Laye. Ses étudiants acquièrent la méthode design en abordant des projets prospectifs, en lien avec des entreprises ou des collectivités territoriales, conscientes des enjeux environnementaux et des évolutions sociales.

Leur mission, grâce au design, est de créer du lien, de prendre en compte le vivant, de l'inscrire dans le temps et l'espace.

Une rencontre

Les fondamentaux de l'école CY ont attiré l'attention d'Adainville, par cette approche à la fois respectueuse des ressources naturelles, de la biodiversité, et des rapports entre humains. Comme notre commune, l'école est aussi tournée vers un avenir positif et accepte la modernité technologique, tant qu'elle est mise en œuvre de manière soutenable.

Forts de cette rencontre entre une école de design et une commune alignées sur ces valeurs, l'idée a émergé de lancer une étude prospective, permettant à ses étudiants de nous faire des suggestions d'évolutions et de futurs aménagements pour la commune.

Un objectif commun

Ce projet vise à faire évoluer notre village en préservant son aspect rural et ses traditions, tout en y convoquant plus de dynamisme et de modernité.

Une attention particulière sera portée à renforcer les liens sociaux entre générations, favoriser les échanges entre tous les habitants, améliorer l'attractivité pour de nouveaux Adainvillois. Le respect du vivant, la faune comme la flore, sera aussi une priorité, pour la proposition d'une nouvelle cartographie en adéquation avec toutes nos valeurs.

Nouvelle cartographie, ça ne veut pas dire qu'on change tout ! Les étudiants auront pour mission de réfléchir aux évolutions possibles, en tenant compte de critères déjà mentionnés, dans les années à venir et pour les générations futures.

Et vous, Adainvillois ?

Ce projet vous amènera peut-être à rencontrer les étudiants dans nos rues, à répondre à leurs questions, avant la présentation du fruit de leur travail. Le projet s'écoulant du 12 décembre 2024 au 13 mars 2025, la mairie vous communiquera les différentes dates où vous pourrez rencontrer les étudiants et suivre l'avancement de leurs projets.

La participation des étudiants fait partie du programme de leurs études, il n'y a donc pas de contrepartie financière de la part de la commune, ni d'obligation de résultat de leur part.

Méthodologie du projet

Les étudiants viendront observer le village, auront la liste des équipements de la commune (bâtiments, terrain...), puis créeront leurs propositions au sein de l'école CY, en appliquant les principes habituels de la méthode Design: observation et empathie avec le public, positionnement et formulation de problématique, créativité, représentation et prototypage des concepts, test et/ou présentation au public ciblé.

Intérêt pour la commune

Comme toute étude prospective, nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne idée !

Nous faisons travailler des étudiants qui seront les habitants de demain de nos villages, qui vont réfléchir sans se brider sur nos contraintes et apporter un regard extérieur.

Tout cela peut nous permettre d'imaginer un futur désirable, tous ensemble.

Conclusion

Voici globalement ce que nous propose l'école de design CY Design pour le Vivant en confiant à ses étudiants la mission de réaménager le centre d'Adainville: créer un cœur de village dynamique et moderne, destiné à renforcer les liens sociaux et à favoriser les échanges entre les habitants, un lieu de partage et de rencontre en cohérence avec nos valeurs rurales.

Un projet inestimable qui vous amènera peut-être à rencontrer les étudiants dans Adainville entre décembre 2024 et mars 2025.

Un challenge de taille qui vise à harmoniser modernité et tradition en respectant l'identité unique du village, tout en intégrant des solutions écologiques et durables.

Nous avons hâte de suivre l'évolution de ce projet et de visionner les présentations des étudiants !

■ LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNAL

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de louer le matériel communal:

- Un barnum 3x3m (2 en stock) au tarif de 35€
- Un barnum 6x3m (3 en stock) au tarif de 70€
- Une table et 2 bancs pour 8 personnes (30 tables et 60 bancs en stock) au tarif de 10€ le lot d'une table et deux bancs
- Une chaise pliante (60 en stock) au tarif de 1€ l'unité
- Un banc pouvant accueillir 4 personnes 220x24cm (60 en stock) au tarif de 3€ l'unité
- Une table pour 8 personnes 220x70cm (30 en stock) au tarif de 4€ l'unité

Pour toute demande de location de matériel, un formulaire est à compléter. Vous pouvez en faire la demande par mail à mairie@adainville.fr ou par téléphone au 01 34 87 19 03 aux horaires d'ouverture.

La location du matériel est réservée aux Adainvillois; elle est possible dans la limite du stock disponible et en fonction de la disponibilité du matériel.

Un chèque de caution sera demandé pour la location de barnum(s).

L'installation et le démontage des barnums se fera uniquement avec l'aide de l'agent technique.

■ ÉCOMOBILITÉ SOLIDAIRE - Service Mobilité à la demande

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer et que vous avez besoin d'être véhiculé pour des rendez-vous médicaux ou des courses, vous pouvez prendre rendez-vous avec Claire Massé au 07 88 39 37 06, qui vous y conduira avec "Mobilit'Y" la voiture électrique mise à disposition par le Département.

Il est préférable de la contacter quelques jours à l'avance et au plus tard le matin pour un rendez-vous l'après-midi et l'après-midi pour un rendez-vous le lendemain matin.

■ COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



La date de reprise de collecte des déchets verts n'étant pas encore définie, nous vous en informerons dès que nous la connaissons.

■ COMMISSIONS D'URBANISME

Pour présenter vos projets ou obtenir des conseils, les commissions d'urbanisme sont uniquement sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la mairie au 01 34 87 03 24

Si vous avez besoin d'assistance pour compléter les documents de demandes de travaux, le secrétariat se tient à votre disposition.

■ RESTONS EN CONTACT - SOYEZ INFORMÉS



MAIRIE
1 Grande Rue 78113 ADAINVILLE



+33 1 34 87 03 24



mairie@adainville.fr



www.adainville.fr



Application "Adainville" à télécharger gratuitement sur Google Play ou Apple Store
Application " Pays Houdanais Infos" à télécharger gratuitement sur Google Play ou Apple Store

L'application Adainville vous permet de retrouver toutes les informations pratiques et utiles au quotidien où que vous soyez. Elle vous permet également d'être informé en temps réel de tout événement qui se passe sur la commune grâce aux notifications.

L'application Pays Houdanais Infos vous permet d'être informé sur tous les services et activités dont vous bénéficiez au sein de la CCPH.



- Lundi et Jeudi de 14h à 16h30
- Mardi de 14h à 16h30
et de 17h à 19h SUR RENDEZ-VOUS
- Vendredi de 14h à 16h
- Un Samedi sur deux de 10h à 12h:
1er Trimestre: 11 et 25 janvier
8 et 22 février
8 et 22 mars



Réseaux sociaux:
Page Facebook de la mairie d'Adainville



A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le lundi 25 novembre 2024, vous avez pu constater une banderole, accrochée à la mairie, de couleur orange, proposant le portrait d'une femme à deux visages.

Ce même jour de plus en plus de communes rurales décident d'accrocher cette banderole à leur fronton illustrant la volonté des élus Yvelinois d'être des partenaires engagés et des acteurs majeurs pour lutter contre les violences intra-familiales .

C'est en 2022 que l'Association des Maires Ruraux des Yvelines (AMR 78), dans le sillage de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), a commencé à sensibiliser ses adhérents sur l'action dénommée «Elu Rural Relais de l'Égalité» (ERRE) qui s'inscrit dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Il s'agissait de mettre en place, dans toutes les communes rurales des élus référents de l'égalité avec les missions de sensibilisation au sujet des violences et l'accompagnement des victimes vers les structures adaptées.

Ces représentants font pleinement partie du dispositif de prise en charge des victimes.

En lien avec les forces de l'ordre, les associations, les services sociaux, les services de l'Etat et du Département, ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des victimes de violence intrafamiliales.

A Adainville, Annie Sellès et Delphine Monet sont les représentantes ERRE.

Elles ont été formées par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour vous écouter, vous renseigner si vous le souhaitez et vous orienter selon vos besoins.

Vous pouvez les joindre **anonymement, gratuitement et confidentiellement** à l'adresse suivante : erre@adainville.fr.
(Seules les référentes ERRE recevront votre mail)

Ce dispositif est bien évidemment ouvert à toutes personnes habitant en dehors de la commune.

Courant 2025, une permanence hebdomadaire sera mise en place en partenariat avec d'autres communes avoisinantes pour que chacun(e) se sente libre d'aller où il(elle) se sent davantage en sécurité.

Vous vous posez des questions, vous n'êtes pas à l'aise dans la relation que vous êtes en train de vivre ou avez vécu, vous ne savez pas comment procéder, vous souhaitez juste pouvoir en parler afin d'y voir plus clair.

Les référents ERRE sont là pour vous accompagner dans :

l'accès au droit (famille, procédure pénale)

à l'emploi

au soutien psychologique

A l'occasion des 5 ans du Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes, le CLAV (Comité local d'Aide aux Victimes) a produit un QR Code, qui permet en toute discrétion de demander de l'aide.



Pour vous donner un exemple de ce que peut être de la violence intrafamiliale, vous pouvez aller voir sur Youtube, le court film "FRED et Marie". C'est assez éloquent...

N° à contacter : le 17, le 39 19 pour les femmes victimes et le 119 pour les enfants

L'hashtag national #NERIENLAISSER PASSER

Le site du gouvernement : [arretonslesviolences.gouv](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

Si vous avez un doute au sujet de la relation dans laquelle vous vivez, ce violentomètre a été créé pour vous aider.



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le Violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.



BESOIN D'AIDE ?
VIOLENCES FÉMINES INFO
APPELEZ LE
3919
*Appel anonyme et gratuit.



Le Tchat de
En avant toutes(s)